

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
269^{EME} REUNION
28 ET 29 MARS 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CCLXIX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 269^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 269^{ème} réunion tenue le 28 mars 2011, a consacré une séance publique au thème : « *Femmes, enfants et autres groupes vulnérables dans les conflits armés* ». Cette réunion s'est tenue en application de la décision adoptée par le Conseil lors de sa 223^{ème} réunion, tenue le 30 mars 2010.

Le Conseil a pris note de la déclaration faite par la Commission sur l'état de mise en œuvre de la Décennie de la Femme africaine. Le Conseil a également pris note du rapport préliminaire du Groupe des Sages sur le thème : « *Atténuer la vulnérabilité des femmes et des enfants dans les conflits armés* », présenté par deux de ses membres, M^{me} Mary Chinery-Hesse et M^{me} Marie-Madeleine Kalala Ngoy, rapport dont la version finale sera soumise à la Conférence de l'Union en janvier 2012. Le Conseil s'est également félicité de la déclaration faite par M^{me} Margot Wallström, Représentante spéciale des Nations unies sur la violence sexuelle dans les conflits, en particulier en ce qui concerne la nécessité de développer une réponse conjointe de l'Union africaine et des Nations unies pour éradiquer la violence sexuelle liées aux conflits.

Par ailleurs, le Conseil a salué le courage et la résilience des rescapées de la violence sexuelle liée aux conflits, qui ont fait des témoignages poignants lors de la réunion. Le Conseil s'est dit ému par ces témoignages, qui mettent encore davantage en relief la nécessité d'un effort collectif et résolu pour répondre efficacement au problème de la violence sexuelle.

Le Conseil a reconnu les efforts déployés par les Etats membres pour faire face à la violence sexuelle liée aux conflits. Dans le même temps, le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la situation des femmes et des enfants dans les situations de conflit et post-conflit, soulignant la nécessité de mener des enquêtes approfondies sur les cas de crimes perpétrés contre les femmes et les enfants, de lancer des campagnes de prévention visant spécifiquement les forces armées et la police et celle de s'assurer que les auteurs de tels actes sont traduits en justice. Le Conseil a, en outre, souligné la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants qui sont réfugiés ou personnes déplacées internes.

Le Conseil a exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique (2003), et a demandé aux pays qui ont ratifié ce Protocole de l'intégrer dans leurs législations nationales. Le Conseil a également exhorté les Etats membres à veiller à ce que leurs rapports annuels sur la Déclaration solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique (2005), la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1999), ainsi que sur la Convention de l'UA pour la Protection et l'Assistance aux Personnes déplacées en Afrique (2009), soient soumis à temps.

Le Conseil a souligné l'importance que revêt l'élaboration, aux niveaux régional et continental, de stratégies permettant de suivre la situation des femmes et des enfants dans les conflits. Le Conseil a également souligné la nécessité, dans les situations de violence

sexuelle liée aux conflits, d'apporter un soutien en vue de faciliter la réhabilitation psychologique des victimes de telles violences.

Le Conseil a reconnu que, malgré les nombreux défis auxquels sont confrontés les femmes et les enfants pendant les conflits, les situations post-conflit offrent souvent des occasions de promouvoir le *leadership* des femmes, d'améliorer l'accès à la justice et de créer une dynamique pour le respect des droits fondamentaux des femmes et des enfants.

Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par le Président de la Commission en vue d'assurer la prise en compte des aspects liés à la question du genre dans les efforts de l'UA visant à promouvoir la paix et la sécurité, y compris à travers le déploiement d'experts en genre dans les Bureaux de Liaison et les opérations de soutien à la paix de l'UA, la nomination de femmes comme Représentantes/Envoyées spéciales, ainsi que leur participation aux processus de paix. Le Conseil a, en outre, exprimé son soutien à la décision du Président de la Commission de nommer un Représentant spécial pour les Femmes, la Paix et la Sécurité.

Le Conseil a appelé à la mobilisation des ressources requises pour faciliter l'intégration des aspects relatifs à la question du genre dans les activités de l'UA liées à la paix, y compris la mise en œuvre des décisions et résolutions pertinentes de l'UA et des Nations unies.

Le Conseil a reconnu le rôle positif que les femmes ont joué dans le passé pour assurer le règlement pacifique des conflits et les a encouragées à poursuivre ces efforts. Le Conseil a, en outre, souligné la nécessité de renforcer leur participation dans les processus formels de médiation et de négociation, ainsi que dans les processus de réforme du secteur de la sécurité et de consolidation de la paix. Dans ce contexte, le Conseil a reconnu les contributions, entre autres, de *Femmes Africa Solidarité*, *Solidarity for African Women's Rights* (SOAWR), *Isis Women's International Cross Cultural Exchange* (ISIS-WICEE), du Réseau des Organisations de Femmes pour la Paix et la Sécurité dans l'espace de la CEDEAO (NOPSWECO), de *City of hope /V-DAY* (Bukavu, RDC), OXFAM et de l'ONU.

Le Conseil a mis en exergue le besoin urgent de finaliser le manuel de formation des formateurs consacré à la prise en compte des aspects liés à la question du genre dans les opérations africaines de maintien de la paix, y compris la Force africaine en attente, et a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils désignent des points focaux pour être formés comme formateurs et mettre en œuvre le code de conduite, tel qu'articulé dans le manuel.

Le Conseil a rendu hommage à la Représentante spéciale des Nations unies sur la violence sexuelle dans les conflits pour son engagement et ses efforts visant à renforcer la coopération et la coordination avec l'UA. Le Conseil a souligné l'importance de cette coopération et coordination pour répondre à la violence sexuelle liée aux conflits, et a encouragé la Commission à prendre toutes les mesures requises à cette fin.

Le Conseil a réaffirmé la nécessité d'impliquer le Groupe des Sages, avec l'appui de la société civile et des organisations de femmes, dans une campagne de sensibilisation coordonnée pour la ratification, l'intégration dans les législations nationales et la mise en œuvre des instruments pertinents sur la situation des femmes et des enfants dans les conflits armés.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2011

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2433>

Downloaded from African Union Common Repository